

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 5 FÉVRIER 2024, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Vincent Dodier, conseiller
M. Réjean Simard, conseiller
M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Est absente :

M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
4. Suivi des comités
5. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
6. Correspondance
 - 6.1 Correspondance générale
 - 6.2 Demande de don
 - 6.3 Cotisation et adhésion
 - 6.4 Demande d'appui
 - 6.4.1 Campagne de lutte contre le radon
 - 6.4.2 Journée Nathalie Champigny
 - 6.4.3 Journées de la persévérance scolaire
 - 6.5 Représentation
 - 6.6 Invitation
7. Administration
 - 7.1 Adoption du nouvel organigramme de la Municipalité de Dudswell
 - 7.2 Adoption de la grille salariale 2024
 - 7.3 Compensation de l'IPC selon les salaires
 - 7.4 Modification aux heures d'ouverture du bureau municipal
 - 7.5 Politique de rémunération et des conditions de travail des employés
 - 7.6 Modification aux conditions de travail de l'agent de développement
 - 7.7 Modification à l'horaire de travail de la préposée à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs
 - 7.8 Participation au Congrès de l'ADMQ
 - 7.9 Participation au Congrès de la FQM

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

8. Transport – Voirie
 9. Sécurité publique
 - 9.1 Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1
 10. Urbanisme
 11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2022
 - 11.2 Entente de coopération intermunicipale avec la Municipalité de Weedon pour le partage d'une ressource concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout
 - 11.3 Dépôt d'un projet d'embauche d'une ressource commune en environnement avec la Municipalité de Bury dans le cadre du Fonds Régions et ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale
 - 11.4 Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables
 12. Loisir et culture
 - 12.1 Fête de la pêche
 13. Développement
 14. Trésorerie
 - 14.1 Comptes
 15. Avis de motion
 16. Présentation et dépôt de règlement
 17. Adoption de règlement
 18. Divers
 19. Points du maire et suivi des activités du mois
 20. Présentation de projets citoyens
 21. Période de questions
 - 21.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 21.2 Questions des citoyens
 22. Clôture de la séance
 23. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-019

Mariane Paré demande que le point 7.10 – Modification à l'horaire de travail et aux tâches de la secrétaire comptable soit ajouté.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, et par conséquent, il demeure ouvert à toute autre modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
RÉSOLUTION 2024-020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

6.2 Demande de don

6.3 Cotisation et adhésion

6.4 Demande d'appui

**6.4.1 Campagne de lutte contre le radon
RÉSOLUTION 2024-021**

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à faire la sensibilisation sur l'impact du radon;

CONSIDÉRANT QUE l'APQ, Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux invitent la Municipalité à joindre ce mouvement en participant activement à la campagne de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs outils de communication numérique sont à la disposition de la Municipalité afin d'informer et sensibiliser sa population.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité appuie la campagne de sensibilisation pilotée par l'APQ portant sur l'impact du radon sur la santé et l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4.2 Journée Nathalie Champigny
RÉSOLUTION 2024-022**

CONSIDÉRANT QUE la Journée Nathalie Champigny, par le biais de la Fondation Christian Vachon, a pour mission d'aider les jeunes élèves, par la nutrition le matin, en remettant du matériel scolaire, des vêtements ou en permettant des activités à des élèves de la région.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell soutienne financièrement la Journée Nathalie Champigny en offrant un don de 150 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4.3 Journées de la persévérance scolaire
RÉSOLUTION 2024-023**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmente l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités et dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER ! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Municipalité de Dudswell proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur verte pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Représentation

6.6 Invitation

7. ADMINISTRATION

7.1 Adoption du nouvel organigramme de la Municipalité de Dudswell RÉSOLUTION 2024-024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell reconnaît la nécessité de mettre en place une structure organisationnelle claire et efficace pour mieux atteindre ses objectifs.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'organigramme de la Municipalité de Dudswell soit adopté;

QUE l'organigramme soit inséré dans la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Adoption de la grille salariale 2024

RÉSOLUTION 2024-025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la grille salariale des employés, dans le but, notamment, d'augmenter le nombre d'échelons, passant de 10 à 20 échelons, et ce, tout en maintenant l'équité salariale.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la nouvelle grille salariale des employés soit adoptée;

QUE la nouvelle grille salariale soit insérée dans la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*;

QUE cette grille salariale soit effective et rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Compensation de l'IPC selon les salaires
RÉSOLUTION 2024-026**

CONSIDÉRANT la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) de novembre 2023 se situe à 3.1 %;

CONSIDÉRANT QUE cette compensation de l'IPC selon les salaires est versée au début d'année, sous forme de compensation monétaire calculée sur le salaire annuel de l'année précédente.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'exercice financier 2024, la compensation de l'IPC selon les salaires soit versée, sous forme de compensation monétaire, représentant 3.1 % du salaire annuel de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Modification aux heures d'ouverture du bureau municipal
RÉSOLUTION 2024-027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell s'engage à optimiser l'efficacité de ses services tout en répondant aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'au fil du temps, il a été constaté une diminution significative de l'achalandage dans les bureaux municipaux pendant la journée du vendredi;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont déjà la possibilité de faire du télétravail à raison d'une journée par semaine.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les bureaux municipaux de la Municipalité de Dudswell soient fermés à la population tous les vendredis à partir de la semaine du 11 février 2024;

QUE la fermeture des bureaux le vendredi n'affectera pas les services essentiels qui seront maintenus conformément aux horaires établis;

QUE le personnel municipal ainsi que la population soient informés de cette décision et que toutes les mesures nécessaires seront prises afin de garantir une communication adéquate avec la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 Politique de rémunération et des conditions de travail des employés
RÉSOLUTION 2024-028**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments de la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés* nécessitent une mise à jour :

- Grille salariale;
- Organigramme;
- Horaire de l'hôtel de ville;
- Congés de maladies et journées mobiles;
- Vacances annuelles.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés* soit adoptée, telle que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.6 Modification aux conditions de travail de l'agent de développement
RÉSOLUTION 2024-029**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-012, par laquelle l'horaire de l'agent de développement est passé de 35 h à 21 h par semaine, en raison des besoins opérationnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins de M. Bourgeois et de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Alain Bourgeois, agent de développement, ne soit plus un employé permanent de la Municipalité, mais travaille plutôt de façon contractuelle;

QUE, comme stipulé à l'entente de service, M. Bourgeois soit rémunéré au taux horaire de 55 \$/heure, plus les taxes applicables;

QUE les heures de prestation de services soient de 21 heures par semaine, selon un horaire variable en fonction des besoins du mandat;

QUE l'entente de service soit effective à compter du 22 janvier 2024, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024;

QUE les montants inscrits au budget 2024, qui étaient alloués aux salaires de ce dernier, soient transférés au nouveau poste GL 02 621 00 414 (Honoraires professionnels – Développement/I.C.) ce qui représente 54 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Modification à l'horaire de travail de la préposée à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs

RÉSOLUTION 2024-030

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a proposé, aux employés qui le désirent, la possibilité de réduire les heures de travail à 32 h/semaine afin d'assurer une meilleure conciliation travail/vie privée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M^{me} Chantal Laroche, préposée à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs, de réduire ses heures de travail hebdomadaires.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'horaire officiel de M^{me} Chantal Laroche, préposée à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs, soit dorénavant à 32 h/semaine;

QUE M^{me} Laroche s'engage, lorsque les besoins seront présents, à être disponible davantage afin d'éviter un bris de service et à placer ses heures supplémentaires en banque, le tout selon les dispositions prévues à la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*;

QUE ce nouvel horaire soit effectif à compter de la semaine du 4 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.8 Participation au Congrès de l'ADMQ
RÉSOLUTION 2024-031**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son Congrès annuel 2024 au Centre des congrès de Québec les 12, 13 et 14 juin prochains;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, est membre de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à ce congrès sont de 577 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Congrès de l'ADMQ;

QUE le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas soit autorisé, et ce, selon la Politique en vigueur;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.9 Participation au Congrès de la FQM
RÉSOLUTION 2024-032**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son Congrès annuel 2024, du 26 au 28 septembre 2024, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les élus suivants participeront à ce congrès :

- M^{me} Mariane Paré
- M. Vincent Dodier

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale soit autorisée à inscrire les élus désirant participer au Congrès de la FQM pour un montant maximum de 3 000 \$, taxes incluses;

QUE le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas soit autorisé selon la *Politique de frais de déplacement et de séjour* en vigueur;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 110 00 454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.10 Modification à l'horaire de travail et aux tâches de la secrétaire comptable
RÉSOLUTION 2024-033**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite augmenter son efficacité dans ses services à la population et dans ses opérations, notamment au niveau de la comptabilité;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par Desjardins, qui nous propose la prise en charge de ces services :

- Traitement de la paie complète
- Productions des relevés T4 et relevés 1
- Relevés d'emploi
- Rapports CNESST
- Rapport CNT

Le tout, calculé sur l'utilisation, pour une somme estimée à environ 4 700 \$ par année, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'offre de service proposée par Desjardins soit acceptée;

QUE les tâches mentionnées ci-haut soient retirées du cahier de charge et de la description de poste de la secrétaire comptable;

QU'en conséquence, l'horaire de la secrétaire comptable soit de 28 heures par semaine, sur un horaire de 4 jours par semaine, à compter de la semaine du 11 février 2024;

QUE M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer et à déployer l'offre de service offerte par Desjardins et à assurer sa mise en œuvre;

QUE M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à aviser la secrétaire comptable de la modification de ses tâches et des motifs qui soutiennent cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT - VOIRIE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1

RÉSOLUTION 2024-034

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal mandate CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise madame Mariane Paré, maire, et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dudswell, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

QUE la Municipalité transmette une copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. URBANISME

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2022

M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport annuel du bilan de l'eau potable 2022. Les élus déclarent en avoir pris connaissance et s'en déclarent satisfaits.

**11.2 Entente de coopération intermunicipale avec la Municipalité de Weedon pour le partage d'une ressource concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout
RÉSOLUTION 2024-035**

CONSIDÉRANT que les municipalités signataires de la présente entente ont chacune des besoins à combler pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées peuvent, en combinant leurs besoins respectifs, amplement combler un emploi à temps plein;

CONSIDÉRANT que ces municipalités démontrent la volonté affirmée d'unir leurs forces pour se doter ensemble d'une ressource humaine partagée à cette fin;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec gère le programme de financement et de développement *Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale*, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité* ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'indice de vitalité économique est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens, à moindre coût;

CONSIDÉRANT qu'une demande de contribution financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et que cette demande a été acceptée le 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que ces municipalités adoptent les principes suivants pour régir la réalisation de la présente entente, son interprétation et leurs décisions :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- la solidarité et l'équité entre les parties;
- la transparence dans leurs échanges;
- le développement d'une collaboration à court et moyen terme;
- la recherche de l'avantage collectif et mutuel des parties plutôt que les avantages individuels;
- le développement et le maintien d'un climat de confiance entre les parties.

CONSIDÉRANT que les municipalités liées par la présente entente désirent déterminer formellement les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de l'embauche et du partage des services d'une ressource humaine préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que cette ressource humaine sera engagée par l'une des deux municipalités, mais travaillera en coopération au bénéfice des deux municipalités, au prorata de l'utilisation par chacune des municipalités individuellement;

CONSIDÉRANT que le présent protocole est une entente intermunicipale au sens de l'article 569 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-2), visant à prévoir la fourniture d'un service par l'une des parties aux autres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell convienne d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Weedon pour le partage d'une ressource concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout;

QUE madame Mariane Paré, maire, et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soient mandatées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dudswell, les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Dépôt d'un projet d'embauche d'une ressource commune en environnement avec la Municipalité de Bury dans le cadre du Fonds Régions et ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale RÉSOLUTION 2024-036

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Dudswell et de Bury désirent présenter un projet concernant l'embauche d'une ressource commune en environnement dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell s'engage à participer au projet concernant l'embauche d'une ressource commune en environnement et à assumer une partie des coûts ;

QUE la Municipalité de Dudswell autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE la Municipalité de Dudswell nomme la Municipalité de Bury, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.4 Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables
RÉSOLUTION 2024-037**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'organisme signataire de l'entente-cadre, et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

QUE le conseil autorise et mandate madame Mariane Paré, maire, et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET CULTURE

**12.1 Fête de la pêche
RÉSOLUTION 2024-038**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise depuis plusieurs années la journée de la Fête de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE plus de 100 personnes participent à cette activité chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité profite de cette activité pour ensemercer le lac d'Argent;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour la réalisation de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la faune du Québec offre une aide financière via son programme « Pêche en herbe » visant à initier les jeunes de 6 à 17 ans à la pêche sportive;

CONSIDÉRANT QUE la planification de la Fête de la pêche sera assurée par un comité de bénévoles;

CONSIDÉRANT l'axe 6 de la planification stratégique qui vise à susciter la participation et accroître le sentiment d'appartenance de la population.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Alain Bourgeois, agent de développement, soit autorisé à faire le dépôt de deux demandes d'aide financière au nom de la Municipalité, et ce, auprès de la Fondation de la faune du Québec pour l'activité « Pêche en herbe » et auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'ensemencement du lac d'Argent et à en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT

14. TRÉSORERIE

**14.1 Comptes
RÉSOLUTION 2024-039**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques

3561	George Allen	Contrat de vidange 2023-2024	1 042.55 \$
3562	Alarme CSDR	Vérification caméra	28.74 \$
3563	Aquatech	Forfaitaire - décembre 2023	6 016.37 \$
3564	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Forfait consultatif 2024	3 707.94 \$
3565	BMR G. Doyon inc.	Sables & abrasifs – trottoirs	788.30 \$
3566	Couture Alexis	Photos - Boîte à cadeaux	250.00 \$
3567	Distribution d'Outils E. Galipeau	Pièces & accessoires – voirie	69.36 \$
3568	Do-Mar	Petits outils – voirie	458.04 \$
3569	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	432.89 \$
3570	Buropro Citation	Photocopies	880.87 \$
3571	Fish Farm Supply Co	Ampoules 40 watts UV, ballast	1 409.10 \$
3572	FNX Innov	Résolution 2023-016	96 447.47 \$
3573	Fonds d'Inform. sur le Territoire	Mutations - décembre 2023	49.20 \$
3574	FQM	Adhésion 2024	2 677.32 \$
3575	FQM Assurances inc.	Renouvellement annuel 2024	63 794.43 \$
3576	Hydraulique C.T. inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	313.85 \$
3577	Impressions Haut-Saint-François	Fournitures de bureau – enveloppes	988.79 \$
3578	Magnan Émilie	Remboursement - temps de glace	220.00 \$
3579	Municipalité Weedon	Caméra d'inspection	1 294.68 \$
3580	PG Solutions inc.	Contrat d'entretien 2024	17 993.61 \$
3581	Place 112	Divers - Consultation publique	26.50 \$
3582	Service de Pneus Comeau inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1 007.18 \$
3583	Pompaction	Pièces & accessoire – e-p	215.58 \$
3584	ANNULÉ		
3585	RAPPEL	Délimitation de myriophylle	3 659.09 \$
3586	Raymond Chabot, Grant Thornton	Audit 2023	4 599.00 \$
3587	ANNULÉ		
3588	Régie de Récup. de l'Estrie	Quote-part 2024 (1er versement)	3 825.50 \$
3589	Régie Interm. Incendie	Quote-part 2024	99 271.00 \$
3590	Ressorts Charlands (Sherb.) inc.	Pièces & accessoires -véhicule voirie	843.38 \$
3591	Rouleau André	Entente - location terrain (garage)	375.00 \$
3592	Service Conseil en Urbanisme	Services professionnels – urbanisme	2 163.60 \$
3593	Simard Réjean	Remboursement - bombonne BAC	10.36 \$
3594	Terapro Agriculture	Pièces & accessoires - véhicule voirie	3 032.11 \$
3595	Technopub	Calendriers 2024	2 289.54 \$
3596	Thermoshell	Mazout – SC & H.V.	4 437.51 \$
3597	Tourisme Cantons-de-l'Est	Cotisation 2024	447.25 \$
3598	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Entr. & rép. - réseau routier	2 413.70 \$
3599	Vécrin Denis	Remboursement - Boîte à cadeaux	451.52 \$
3600	Wurth Canada Itée.	Pièces & accessoires – voirie	719.50 \$
3601	R.D.L. Martin inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	195.79 \$
3602	Aquatech	Résolution 2022-220	1 959.86 \$
3603	La Corne d'Or	Événement - BAC 2023	389.03 \$
3604	A1 Gestion parasitaire inc.	Entr. & rép. – bâtisses	344.93 \$
3605	Le Groupe A & A	Photocopies	140.11 \$
3606	Simo Management inc.	Forfaitaire - octobre 2023	3 108.92 \$
3607	Polyvalente Louis-St-Laurent	Contribution 2024 - Galas des méritas	50.00 \$
3608	La Relève du Haut-Saint-François	Don 2024 - Dans mon sac à dos	50.00 \$
3609	Centre Rég. de Services aux Bibliothèque	Résolution 2023-267	8 315.44 \$
3610	Journal Haut-Saint-François	Contribution annuelle 2024	2 487.80 \$
3611	C.O.M.B.E.Q.	Cotisation 2024	436.91 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3612	Vivaco Groupe Coopératif	Produits chimiques	430.88 \$
3613	FQM Assurances inc.	Assurances responsabilité	303.02 \$
3614	Verger biologique des Sources	Jus de pomme - Carnaval 2024	55.00 \$
3615	ACE, Accent Contrôle Électroniques inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	488.64 \$
3616	Camions Globocam Estrie inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	177.25 \$
3617	Chauffage Vincent Audet	Rénovation - église SC	287.44 \$
3618	Cherbourg Sanitaire et Emballage	produits chimiques	456.97 \$
3619	Le Groupe A & A	Photocopies	93.73 \$
3620	Réal Huot inc.	Petits outils	1 013.16 \$
3621	Hydraulique C.T. inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	15.53 \$
3622	Oxygène Bois - Francs inc.	Divers – voirie	548.43 \$
3623	Pneu mobile Sylvain Paré	Réparation de pneu	343.21 \$
3624	Réseau des U.R.L.S. du Québec	Formation - entretien des parcs	75.00 \$
3625	Services sanitaires Denis Fortier	Vidange - fosses septiques SC	451.85 \$
3626	Solmatech	Résolution. 2023-195	2 299.50 \$
3627	Telmatik	Appels d'urgence	86.23 \$
3628	Thermoshell	Mazout – H.V. & SC	1 361.21 \$
3629	Wurth Canada ltée.	Pièces & accessoires – voirie	270.22 \$

Prélèvements

1948-90	ANNULÉ		
1991	Ministère du Revenu du Québec	DAS – décembre 2023	20 549.00 \$
1992-08	ANNULÉ		
2009	Agence du Revenu du Canada	DAS – décembre 2023	8288.71 \$
2010-21	ANNULÉ		
2022-27	Hydro-Québec	Électricité	1 931.99 \$
2028-29	Macpek inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	156.40 \$
2030	Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel	2 674.58 \$
2031	Régie Inter. San. des Hameaux	Collecte ordures & récupération	7 087.50 \$
2032	Basta Communication	Site Web	282.15 \$
2033-36	Bell Canada	Téléphone	1 233.41 \$
2037-38	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Services juridiques	5 478.16 \$
2039	Canac	Entr. & rép. – H.V.	74.09 \$
2040-41	Centre Amaro des Cantons	Bouteilles d'eau & café	177.85 \$
2042	Cogeco Connexion inc.	Internet – usine e-p	83.88 \$
2043	Donloxharmer	Entr. & rép. – usine épuration	9.95 \$
2044	Enviro 5 inc.	Vidange – fosse septique SC	1 494.68 \$
2045	Goliath	Panneaux de signalisation	52.64 \$
2046-56	Hydro-Québec	Électricité	3 188.48 \$
2057-62	J.M. Laroche inc.	Entr. & rép. – bâtiments	8 900.68 \$
2063-65	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	1 137.25 \$
2066	Centre Location idéale	Entr. & rép. – garage	74.50 \$
2067	Macpek inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	202.72 \$
2068	Ministère du Revenu du Québec	DAS – novembre 2023	22 532.16 \$
2069-74	Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel	10 811.06 \$
2075-84	Quincaillerie N.S. Girard	Pièces & accessoires – véhicule voirie	1 299.40 \$
2085	Agence du Revenu du Canada	DAS – novembre 2023	8 950.44 \$
2086-89	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	2 444.87 \$
2090-94	Régie Inter. San. des Hameaux	Collecte ordures & récupération	11 787.50 \$
2095	Robitaille équipement inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	2 795.52 \$
2096-97	Services de Cartes Desjardins	Divers	6 977.68 \$
2098	Bell Gaz ltée	Propane – caserne	818.42 \$
2099	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	110.38 \$
2100	JRoy Électricien inc.	Résolution. 2023-253	11 267.55 \$
2101	Macpek inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	692.78 \$
2102	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	5 670.30 \$
2103	A.D.M.Q.	Cotisation annuelle 2024	569.13 \$
2104	Bell Gaz ltée	Propane – caserne	707.10 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

2105-06	Canac	Entr. & rép. - H.V.	420.80 \$
2107	Centre Amaro des Cantons l'Est	Articles divers	46.95 \$
2108	Cogeco Connexion inc.	Internet - usine e-p	85.03 \$
2109	Goliax	Plaques de rues	35.76 \$
2110	Hydro-Québec	Électricité	278.37 \$
2111-17	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	40.77 \$
2118	Macpek inc.	Petits outils	46.27 \$
2119-21	Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel	5 146.61 \$
2122-23	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	1 690.27 \$
2124-25	Régie Inter.San. des Hameaux	Collecte ordure-récupération	22 149.34 \$

Le tout pour un montant total de 595 977.83 \$.

Un montant de 132 629.25 \$ a été versé en salaire, DAS et avantages sociaux pour la période du 24 décembre 2023 au 31 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

17. ADOPTION DE RÈGLEMENT

18. DIVERS

19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1 Réponses aux questions des citoyens

21.2 Période de questions des citoyens

Environ 12 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 14.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et greffière-trésorière